

Porter ensemble la responsabilité théologique

Durant l'année sous revue, la stratégie du département Théologie a été guidée par la première idée directrice de la Vision. Du point de vue opérationnel, le département a essentiellement œuvré à la préparation du transfert imminent des ressources humaines pastorales de l'Etat à l'Eglise. Un travail minutieux pour que les quelque cinq cents personnes concernées se sentent bien accueillies par leur Eglise.

Il est évident que le transfert des ressources humaines ne va pas constituer un changement radical, mais il ouvre l'opportunité d'un renouvellement des rapports de collaboration entre la direction de l'Eglise et le corps pastoral. L'effet d'opportunité est aussi lié aux grandes questions d'organisation sur lesquelles notre Eglise va devoir se positionner et pour lesquelles une réflexion théologique commune préalable prend tout son sens.

Prenons l'exemple de l'offre culturelle: dans beaucoup de paroisses, cette offre est restreinte, ce qui modifie la compréhension du culte en tant que pivot de la vie ecclésiale. La question qui se pose alors est la suivante: si le culte n'est plus central, qu'est-ce qui constitue désormais le cœur de l'activité ecclésiale? Durant l'année écoulée, les signes avant-coureurs d'un manque de pasteures et de pasteurs se sont accentués, et pas seulement dans les régions excentrées. L'évolution de la société a valu à la profession pastorale la perte d'une bonne partie de son attractivité. La relève n'est pas assurée. Des jeunes quittent leur ministère et l'Eglise. Après avoir vu les bancs se vider, verrons-nous les chaires se vider? Derrière la question rhétorique se cache celle de la manière dont nous choisirons de remplir notre mission en tant qu'Eglise, qui consiste «à annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ à tous les êtres humains». Une troisième thématique est à l'ordre du jour: l'obligation de résidence. Beaucoup de pasteures et pasteurs apprécient d'occuper les cures et acceptent les

obligations liées à ce choix. Ils savent qu'une grande partie de la population y accorde de l'importance. D'autres préféreraient s'affranchir de cette façon traditionnelle de vivre le ministère pastoral et aspirent à mettre une certaine distance entre leur lieu de vie et leur lieu de travail. Ils ont besoin, ce qui est parfaitement compréhensible, de plus de vie privée et d'anonymat, également dans leur vie de pasteur ou de pasteur. Cependant, la question de la résidence du ministre ne relève ni d'un choix purement personnel, ni d'un choix de politique ecclésiale: c'est une question ecclésiologique de taille, qui ne peut pas être réglée uniquement de manière structurelle. Que l'obligation d'habiter dans un logement de fonction soit abrogée ou maintenue, la décision aura d'importantes répercussions sur l'image de l'Eglise et sur son positionnement dans la société, et elle doit donc être soigneusement mûrie. Quelles réponses une Eglise «animée par Dieu» apporte-t-elle à de telles questions? Les trois exemples ci-dessus démontrent de manière plus que claire combien la réflexion théologique est nécessaire pour penser l'organisation future de notre Eglise. Il est bon que l'Eglise et le corps pastoral avancent main dans la main pour faire face ensemble aux défis de demain, pour se mettre à l'écoute des Ecritures et trouver de nouvelles voies théologiques, et surtout pour se laisser interpeller par les questions de leurs contemporains et tenir compte de leurs besoins, pour le bien de l'Eglise et à la gloire de Dieu. ■



 **Iwan Schulthess**
chef du département Théologie